

ABONNEMENT

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.
Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAYAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 5 DÉCEMBRE

LA GRANDE JOURNÉE

Le ministère a raté son effet ; il croyait, à propos de Baudin, organiser une grande manifestation populaire, et il avait pris des mesures pour réprimer toute contre-manifestation. Paris a été sage ; il a laissé, avec la plus complète indifférence, les franc-maçons exhiber leurs branches d'acacias, les politiciens radicaux essayer de pratiquer, au prix d'une couronne d'immortelles rouges, la réclame électorale au cerceau, et il a gardé une dédaigneuse attitude. Le gouvernement voulait une ovation populaire ; il n'a recueilli que le méprisant silence des gens de bon sens.

M. Floquet et ses collègues n'étaient pas complètement rassurés sur les incidents auxquels leur inepte complicité pouvait exposer l'ordre ; ils avaient prodigué la police, et les casernes regorgeaient de soldats ; néanmoins, les ministres se sont dit avec héroïsme : « C'est le moment de se montrer, cachons-nous. » Ils ont eu peur des cris : Vive Boulanger ! Vive la Commune ! des coups de sifflets, et du discours de M. Darlot. La phraséologie ampoulée du président du Conseil municipal a achevé de rendre burlesque la cohue se pressant autour d'un monument qui, par son caractère provisoire, indique assez que la République ne compte plus sur un long avenir.

Le peuple est resté insensible et la laïcisation des funérailles n'a certainement pas gagné des partisans. Il riait volontiers devant le cortège égayé par les cris des camelots, rendu gênant par les refrains démagogiques hurlés à pleins poumons.

Une gradation

On a beaucoup remarqué aussi qu'il n'y avait point de drapeaux.

Joffrin avait dit à l'Hôtel-de-Ville :

« Je ne crois pas que mes amis arborent le drapeau rouge. Mais il ne faudrait pas non

plus qu'on arborât le drapeau tricolore, parce que mes amis pourraient considérer cela comme une provocation ! »

M. Floquet n'a pas osé provoquer Joffrin. Le gouvernement a suivi d'un air modeste les communards triomphants, à ce prix il a eu la paix.

Il est curieux de jeter à ce sujet un regard en arrière.

Il y a quelques années, on interdisait absolument, en public, l'exhibition du drapeau rouge.

Un peu plus tard, on a imaginé un compromis. On proscrivait encore le drapeau, mais on admettait la bannière.

Puis on a imaginé que lorsque le drapeau rouge et le drapeau tricolore se trouvaient en présence, le premier devait céder le pas au second.

On en est venu ensuite à tolérer qu'ils fussent, dans certaines circonstances, déployés côte à côte.

Maintenant on les interdit tous les deux.

Pour empêcher que l'étendard de la Commune soit déployé, on proscrit le drapeau de la France.

C'est très instructif, mais c'est aussi très honteux.

M. BOULANGER A NEVERS

Pendant que la mémoire de Baudin servait de prétexte à une journée tumultueuse, le général Boulanger pérerait à Nevers, et démontrait sans peine la nécessité de démolir un régime dont la vétusté serait grande si l'on en jugeait par sa pourriture.

Au banquet boulangiste, MM. Turigny et Rochefort prononcent un toast ; ils réclament une République honnête.

Le général Boulanger dit qu'il parle pour réconcilier tous les patriotes ; les hommes qui ramènent la France à l'état néfaste où elle se trouvait le 2 décembre, me préteint je ne sais quelles intentions sur lesquelles je veux m'expliquer.

La situation, dit-il, est faite des mêmes

hontes qu'il y a 37 ans ; il n'est pas d'hommes assez insensés pour vouloir rétablir le régime autoritaire.

Le pays ne veut pas autre chose que la République fondée sur le respect de la souveraineté du peuple.

M. Boulanger ajoute : Nous devons en revenir non à 1851, mais à 1789 ; mêmes besoins intérieurs, même nécessité d'organiser la défense nationale ; mais il ne suffit pas de constituer un pays, il faut l'organiser afin que les citoyens s'administrent par des gens honnêtes.

La révision est le moyen d'établir cette République dont la Constitution sera un contrat social non imposé par le bon plaisir ministériel, mais élaboré, accepté par la nation, ce sera vraiment la République nationale que huit millions d'électeurs acclameront dans quelques mois.

Enfin, M. Boulanger répudie toute intention de coup d'Etat.

A l'issue du banquet, M. Thiébaud prononce un long discours, dans lequel il dit : Comme le coup d'Etat de 1851 vit surgir un vengeur dans Gambetta, le 2 décembre 1887 a produit un vengeur dans Boulanger.

M. Thiébaud boit à Boulanger, successeur de Gambetta, défenseur de la démocratie.

Le général Boulanger a reçu ensuite les convives dans un salon.

La circulation était toujours interdite par les gendarmes qui gardaient les rues avoisinant l'hôtel ; celles-ci étaient du reste désertes. Aucun incident ne s'est produit dans la soirée.

Le général est rentré à Paris dimanche soir.

Quelques heures avant le banquet dont nous venons de parler, une conférence anti-boulangiste avait lieu, au théâtre de Nevers, sous la présidence de M. Massé, ancien sénateur de la Nièvre. La salle était comble.

M. Massé a flétri les menées césariennes. MM. Brialou, Basly, Hérisson et M^{me} Paule Minck ont parlé dans le même sens.

La réunion a adopté, presque à l'unanimité, l'ordre du jour suivant :

« Les citoyens s'associent à la manifestation de la population parisienne contre les menées césariennes et protestent contre les menées plébiscitaires du général Boulanger. »

Il n'y a eu aucun incident.

BOULANGER ET LE NEVEU DE BAUDIN

Un des députés de la Seine, M. Hurel, est en ce moment, paraît-il, dans un état de santé de nature à inspirer à ses amis des craintes sérieuses. La seule perspective qu'une vacance législative pourrait s'ouvrir à Paris paraît jeter les républicains dans une grande anxiété. Ils n'ignorent pas que les boulangistes ont toujours déclaré que si une vacance se produisait à Paris, le général poserait sa candidature. Ils ont donc cherché qui, dans le cas où cette éventualité viendrait à se produire, on pourrait opposer au général. On s'est alors souvenu qu'il existait un neveu de Baudin et on s'est dit sans doute qu'il arrive que les oncles morts servent fort bien les intérêts des neveux vivants. Une candidature hypothétique a été offerte à M. Baudin qui a déclaré « être aux ordres du peuple ». Nous sommes loin de souhaiter la mort du député dont la disparition amènerait une vacance dans la représentation de la Seine, mais si l'événement se produisait, la lutte électorale qui s'ensuivrait pour sa succession ne laisserait pas d'être extrêmement piquante.

INFORMATIONS

LES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES

Grande animation, dans les couloirs du Palais-Bourbon, hier mardi, de 4 heures à 3 heures. Les bureaux procédaient à la nomination de cinq commissions. Trois d'entre elles captivaient les préoccupations : la commission des poursuites contre M. Wil-

3 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'Héritage de l'Oncle Broc

Par PIERRE FORTURA

III

Il y avait deux ans à peine que Raoul était à Paris lorsqu'il recevait cette lettre que M. Deschamps père lui écrivait le 17 mars 1865.

Mon cher enfant,

Pour cette fois je paye tes dettes, mais pour cette fois seulement ; je te prie de ne plus revenir, car je te laisserais parfaitement en gage à tes créanciers, qui t'enverront faire, s'ils veulent, de salataires réflexions à la prison de Clichy.

Ton père qui t'aime,

Michel DESCHAMPS.

La teneur de cette lettre, à défaut de la date, indiquerait l'époque de notre récit. On sait que la prison pour dettes ne fut abolie qu'en 1867. L'institut on florissait donc en 1865 dans tout son lustre ; et un créancier pouvait faire appréhender au corps, par un garde du commerce, un débiteur récalcitrant et l'envoyer réver entre les quatre murs de Clichy.

On raconte encore quelques-unes des poursui-

tes et des jeux de cache-cache auxquels se livraient les gardes du commerce et débiteurs, luttant de moyens ingénieux, les uns pour garnir la prison et les autres pour n'y point aller.

Raoul se le tint un instant pour dit, et, méditant la prose paternelle, il devint sage — provisoirement ; — sa nature, l'occasion, l'herbe tendre et quelque diable aussi le poussant, il recommença, après quelques semaines, sa vie de trop bon vivant.

Bientôt la lettre, si expressive pourtant, de monsieur son père, ne fut plus, pour le dissipateur Raoul, qu'un lointain souvenir.

Il joua de nouveau, fit des folies qui lui coûtèrent bon, si bien qu'après avoir tiré plusieurs fois avec énergie sur M. Deschamps père, il fut contraint d'avoir recours à des emprunts onéreux, et ces mauvaises opérations financières le menèrent promptement à mal.

Raoul n'avait rien de ces écumeurs de Bourse, à l'affût des gogos, détroussant l'actionnaire en plein jour, à deux pas des gardiens de la paix. Bien plus primitive était sa manière d'envisager les bienfaits du crédit. Il se trouvait fort heureux, pour le moment du moins, quand il avait pu réaliser un emprunt important, à quarante-neuf et demi pour cent. Si bien que Raoul, après plusieurs exercices financiers de ce genre, fut endetté outre mesure et sentit sa liberté menacée si son père tenait parole.

Or M. Deschamps père n'avait qu'une parole.

Là bas, dans sa belle propriété de la Sorbière, dans le domaine de l'oncle Broc : prairies, bois, champs et maisons, à cinq kilomètres de Rennes, M. Michel Deschamps ne pouvait comprendre les écarts de Raoul.

Sans être plus près qu'il ne sied de ses intérêts, il tenait à enrayer un peu monsieur son fils dans sa vie dissipée. Donc, il lui coupait les vivres.

— Il le faut quand même, disait-il, il le faut.

Qu'importe l'héritage de l'oncle Broc ; si je laisse s'aiguiser les dents de ce garçon, il mangera aussi bien le million que le faible patrimoine que je lui aurais laissé un jour. Qu'il soit donc réfréné en ses folies et qu'il goûte de Clichy, puisqu'il le mérite.

Grâce à ce raisonnement sévère, mais légitime, Raoul ne put bientôt plus sortir qu'à la nuit close. Les gardes de commerce n'avaient pas le droit d'exercer après une certaine heure, — ce qui les distingue des astronomes, disait Raoul. C'est pourquoi il bénissait les astres. Pendant plusieurs nuits de suite, il changea d'hôtel et de lit, car il craignait d'être saisi dès le matin à sa première sortie dans la rue.

Un beau jour, — le temps était vraiment splendide — Raoul n'y put tenir. Il résolut de se promener un peu, loin de la chambre où il était reclus de par les sévérités de la loi. Il étouffait et il

résolut d'affronter ses persécuteurs en plein soleil ; il espérait bien, d'ailleurs, avoir assez de chance pour leur échapper.

Son audace était belle, mais sa témérité devait être punie.

A peine venait-il de sortir de la rue Jean-Jacques-Rousseau, où il couchait le plus ordinairement, qu'un recours qui le guettait depuis deux jours se mit à le filer.

Raoul se dit :

— Je suis en vilaine passe. Que n'ai-je cet anneau des contes de fée qui rendait invisible !

Hélas ! cet anneau, on ne le vend dans aucun magasin d'orfèvrerie moderne ; et, en fait de trouvaille miraculeuse, Raoul, pour se faire un instant invincible, dut enfler simplement la rue Coquillière. Puis il tourna à gauche, puis à droite, et à droite et à gauche...

Le recours le suivait toujours, sans en avoir l'air, comme un passant ; il n'était sans doute pas absolument sûr de l'identité de son homme.

Raoul doublait en vain le pas, s'enfonçant dans le dédale des rues, le garde de commerce avait bonnes jambes et ne perdait pas sa piste.

— En tout cas, se dit bientôt Raoul, je lui aurai fait payer cher ma liberté, car nous voilà rue Faubourg-Montmartre.

Pour arriver là, sans le moindre talisman sésiqué, il avait fait des détours nombreux. Maintenant

son, celle de l'impôt sur le revenu, celle du régime des boissons.

Les onze bureaux ont élu six députés favorables à l'autorisation des poursuites contre le gendre de M. Jules Grévy; deux sont hostiles; trois réservent leur vote suivant que M. Wilson se déclarera ou non auteur responsable du document qualifié de faux par M. Veil-Picard.

La composition de la commission de l'impôt sur le revenu a fait grimacer horriblement M. Peytral et ses collègues du ministère. Trois bureaux ont ajourné leurs votes. D'ores et déjà, sur les quatorze commissaires élus (deux par bureau), treize sont hostiles au projet du gouvernement. Quelle déconfiture! Certains estiment que M. Peytral, en face de cette réprobation unanime, devrait avoir la pudeur de rendre son tablier. Celui de pharmacien lui convient mieux assurément!

Au contraire, les membres de la commission du régime sur les boissons sont presque tous partisans du dégrèvement; mais ils demandent tous des modifications au projet ministériel. De nombreux députés de la droite, M. Barouille notamment, ont énergiquement plaidé la cause des bouilliers de crû dont les intérêts ont été méconnus par le gouvernement et la majorité républicaine.

AU CONSEIL DES MINISTRES

Le budget du ministère de la guerre a été examiné une nouvelle fois et le cabinet a autorisé M. Peytral à proposer une émission de bons jusqu'à concurrence de 85 millions pour couvrir une partie des dépenses extraordinaires de la guerre. Que prétendait-on que le gouvernement et la Chambre en avaient fini avec l'emprunt déguisé? Il est vrai qu'aucun membre de la commission du budget n'a voulu assumer la responsabilité de défendre à la tribune la proposition Peytral.

Le ministre Floquet est malade, bien malade. Chaque jour il éprouve quelque nouvelle atteinte morbide. On compte ses jours.

ENCORE DES POURSUITES!

M. Méline, dès le début de la séance d'hier, a communiqué à la Chambre une nouvelle demande en autorisation de poursuites contre M. Numa Gilly, transmise par le procureur général et le ministre de la justice au nom de M. Villette, trésorier-payeur général de l'Yonne et ancien adjoint au maire de Bordeaux. Sur le rapport favorable de la commission saisie des précédentes demandes, la Chambre a voté l'autorisation. M. Gilly va devenir le bouc émissaire de la majorité républicaine.

Une dépêche de Nîmes annonce que le préfet vient de suspendre M. Numa Gilly, maire de cette ville.

M. Numa Gilly a répondu en donnant sa démission de conseiller municipal.

nant il s'engageait rue Geoffroy-Marie.

Le garde le perdit, et, ayant tourné le coin de la même rue, regarda à droite, à gauche, derrière lui, aux fenêtres des maisons environnantes, il n'aperçut plus rien. Il se mit à faire le guet dans les environs, l'oreille basse et mal content de sa chasse au débiteur.

Voici ce qui s'était passé: Raoul avait trouvé une idée, — ou plutôt un souvenir dans un coin de sa mémoire, éveillé par le péril. Il se rappelait tout à coup, après l'avoir oublié de gré ou de force, que dans cette même rue Geoffroy-Marie, demeurait son ancien ami Bertrand Arpingard.

Bien que Raoul n'aimât guère le caractère de Bertrand, ils étaient tous deux dans des termes à pouvoir se demander réciproquement des services d'hospitalité.

Mais Bertrand demeurait-il au numéro 27 ou 17, c'était le hic.

Il y avait un 7 dans le numéro, Raoul se le rappelait très bien, mais là s'arrêtait son souvenir; l'autre chiffre le fuyait.

— Sapristi, perdre si jeune la mémoire des nombres!.. dix-sept... vingt-sept... je crois que c'est vingt-sept! Non... plutôt dix-sept... Tant pis! comme à la loterie!

Dans sa situation d'homme que l'on poursuit pour le conduire à Clichy, il n'avait point le loisir

MM. les vicaires capitulaires de Nîmes viennent, dit le *Gaulois*, de « recevoir avis de l'expulsion de deux ou trois Pères Jésuites vivant à Nîmes comme de simples particuliers. »

Cette nouvelle nous paraît nécessiter des explications, car aucune loi, même républicaine, ne permet l'expulsion des citoyens, fussent-ils Jésuites. Les décrets spoliateurs n'ont visé, eux-mêmes, que les Religieux vivant en Congrégations.

On parle, dit *Havas*, de M^r Pujol, supérieur de Saint-Louis-des-Français à Rome, pour l'évêché de Saint-Dié, et de M^r Fozet, évêque de la Réunion, pour celui de Laval. Quant au siège vacant de Nîmes, il est déjà question de l'abbé Gervais, vicaire général de Montpellier; du curé de Saint-Nizier, à Lyon; et de M. l'abbé Cazeneuve, curé de Saint-Vincent-de-Paul, à Marseille.

LE MÉNAGE DE M. BOULANGER

Nous lisons dans le *Siècle*:

« Nous avons annoncé, il y a quelques jours, l'instance en divorce intentée par M. Boulanger contre sa femme, sous prétexte que celle dernière se refusait à réintégrer le domicile conjugal. Nous pouvons aujourd'hui compléter nos renseignements. D'après des informations que nous avons tout lieu de croire exactes, M^{me} Boulanger, cédant à de pressantes démarches, aurait consenti à rentrer à l'hôtel de la rue Dumont-d'Urville; mais il paraît que l'ancien commandant du 43^e corps refuse maintenant de la recevoir. »

» Dans ces conditions, M^{me} Boulanger s'est vue contrainte d'adresser à son mari une sommation par huissier. »

Le discours de Nevers et la Presse

D'après le *Matin*, les membres influents du parti conservateur estiment que logiquement, après le discours de Nevers, il faudrait rompre avec le général Boulanger qui s'est déclaré partisan de la République nationale, mais ils continueront cependant à être les alliés du parti boulangiste tant qu'il y aura un cabinet radical.

L'alliance bonaparto-boulangiste paraît devoir durer plus longtemps.

La *Justice* dit: « Le général Boulanger a prononcé le discours que les bonapartistes attendaient de lui, il ne trouve pas une parole de flétrissure pour le crime du 2 Décembre, mais il a su condamner avec la dernière rigueur les hommes qui ont fondé la seconde République. »

La *République* dit: « Le général Boulanger s'est déclaré prétendant avec plus d'audace que jamais et s'est montré prêt à faire un coup d'Etat. »

Le *Rappel* n'admet pas qu'on puisse maintenant douter du républicanisme de Boulanger.

de demander le renseignement; il tourna au plus court et rentra au dix-sept.

Pour ne pas s'attarder devant la loge du concierge, il monta d'un pas assuré, comme le ferait un locataire.

Il montait rapidement d'ailleurs, et, dans le trouble de cette précipitation, il ne s'aperçut qu'au premier étage qu'il ne connaissait point du tout la maison.

— Il faut que je sois fou, dit-il pour errer ainsi en des lieux où je n'ai aucune intelligence. Que vais-je dire, si l'on me rencontre vaguant ainsi avec ma mine inquiète: « Je monte au second », répondrai-je; et au second: « C'est au troisième, monsieur »; ainsi de suite jusqu'au cinquième, où ce petit procédé s'arrête nécessairement.

En toute autre circonstance, Raoul Doschamps n'eût point eu de ces peurs puérides, car enfin personne n'allait l'interroger sur sa présence dans l'escalier d'une maison que des étrangers montaient à tous moments pour aller rendre visite à des locataires au cinq étages. Mais la poursuite dont il venait d'être l'objet lui avait un peu fait perdre le Nord.

Un pas qu'il entendit derrière lui acheva de le troubler.

Il crut que le garde de commerce était encore à ses trousses.

(A suivre.)

Le *Soleil* estime qu'avec la République de Boulanger, qui est une mixture de césarisme et de démagogie, on aurait l'anarchie en bas avec la dictature en haut.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — On sait que l'empereur Guillaume a reçu, il y a quelques jours, le bureau du Reichstag. Or, on assure que le langage tenu par l'Empereur dans cette circonstance diffère assez sensiblement du ton pacifique du Message.

Le souverain, en s'adressant au président, le baron de Levetzov, a prononcé les paroles suivantes:

« Nous vivons dans une ère de fer, personne ne peut dire ce que le lendemain apportera. Il faut donc être prêt à toute éventualité, et c'est pourquoi je souhaiterais qu'il existât au sein du Reichstag une majorité compacte apte à sauvegarder, à un moment donné, les intérêts suprêmes de la Patrie. »

Les membres du bureau ont jugé qu'il n'y avait pas lieu de publier officiellement ces paroles du souverain, et le public a été surpris, en effet, de ne trouver aucun compte-rendu de leur entrevue.

Les socialistes à Berlin. — Samedi a eu lieu à Berlin une grande réunion de socialistes dans laquelle M. Singer, député au Reichstag, a pris la parole pour critiquer les projets du gouvernement sur l'assurance des vieillards et des ouvriers infirmes. Un orateur ayant fait appel à la force et à la violence, la police est intervenue et la salle a été évacuée. Les socialistes, au nombre de plusieurs milliers, se sont alors formés en cortège et ont parcouru les rues en chantant la *Marseillaise*. Des agents de police à pied et à cheval les accompagnaient. Sur différents points de la ville, des collisions ont eu lieu avec la police; beaucoup d'arrestations ont été opérées. Cette manifestation a produit une vive impression à Berlin.

Ce sera bien fait si l'Allemagne est agitée par le socialisme que Bismarck a favorisé de tout son pouvoir chez nous, pour nuire à la France.

C'est une première revanche.

LA SANTÉ DE GUILLAUME II

Le *Figaro* publie la dépêche suivante de Vienne, 3 décembre:

« Des dépêches chiffrées, arrivées ce soir de Berlin, affirment que la maladie de l'empereur Guillaume prend un caractère sérieux. »

» Cette nouvelle nous a été confirmée par une personne en mesure d'être bien informée; un très haut personnage russe qui vient de passer par Berlin aurait écrit à Paris que Guillaume II, à la suite de violentes douleurs dans l'oreille, serait dans un état de nervosité telle que les médecins lui ont défendu tout travail intellectuel. »

Cependant le *Journal des Débats* publie une dépêche de Berlin disant que l'empereur Guillaume est rétabli.

Et le *Matin* publie de son côté cette dépêche de Vienne, 3 décembre:

« Des bruits assez pessimistes couraient aujourd'hui à la Bourse sur la santé de l'empereur Guillaume. Mais, renseignements pris, l'état du souverain reste le même que celui que je vous ai signalé, c'est-à-dire qu'il n'y a pas lieu, pour le moment, de le considérer comme alarmant. »

» Toutefois, il est manifeste que tous les efforts des docteurs Bergmann et Leuthold et du spécialiste Bardeleben, qui a été adjoint aux deux premiers, pour guérir le malade, sont restés infructueux.

» Les secrétions de matière purulente ne se sont pas arrêtées, et l'Empereur continue de souffrir beaucoup.

» Les médecins viennent deux fois par jour, à midi et à six heures.

» Guillaume a cédé à leurs instances, et il a renoncé aux chasses pendant cet hiver. La grande chasse, qui devait avoir lieu à Springe, a donc été contremandée. »

BOURSE DE PARIS

DU 4 DÉCEMBRE 1888.

Rente 3 0/0	83 15
Rente 3 0/0 amortissable	86 20
Rente 4 1/2 (nouveau)	104 02
Obligations du Trésor	506 75

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

Hier soir, un éboulement s'est produit à Saumur dans les nouvelles constructions qui se font pour servir d'annexe à l'Hospice. Ces constructions sont situées rue de Nantilly, à la place des immeubles qui ont été expropriés et qui faisaient saillie sur la rue, près de l'église.

Il est heureux que cet accident soit arrivé après le départ des ouvriers, car on aurait eu certainement des victimes à déplorer.

A quoi attribuer cet éboulement? Les avis sont partagés; chacun en rejette la responsabilité sur un autre.

Aujourd'hui que le brave général Boulanger est tout à fait tombé en disgrâce dans le camp républicain, il est intéressant de rappeler en quelle haute estime l'avaient, il y a dix-huit mois à peine, tous les frères et amis. C'était l'homme indispensable, le gouvernement ne devait pas se priver de ses lumières. Partout on signalait des adresses pour qu'il restât au ministère de la guerre.

Nos édiles de Saumur suivirent le mouvement.

A la séance du Conseil municipal du 25 mai 1887, M. Piéron, l'un de ses membres, demanda à ses collègues qu'ils signassent une supplique à l'austère Grévy en faveur du général. M. Combier s'opposa à ce que la chose se fit en séance publique, mais convia les conseillers à se réunir dans son cabinet.

Là on rédigea ce document dont la *Lanterne* eut la primeur:

« Les conseillers municipaux de Saumur, soussignés, réunis hors session, croient devoir exprimer à Monsieur le Président de la République les vives inquiétudes ressenties par la population qu'ils représentent depuis l'ouverture de la crise ministérielle. »

» Ils sont les interprètes de cette population en invitant Monsieur le Président de la République à constituer au plus tôt un ministère avec les républicains progressistes et à conserver à la tête de l'armée française le général Boulanger qui a su donner à tous les Patriotes la confiance nécessaire pour résister aux provocations étrangères. »

Signé: J. Combier, Poitou, Liénard, Delamarre, Luard, Guédon, Hubert, Peton, Piéron, Rivain, Langlois, Milon, Boisson, Terrien, Bonneau, Lemarinié, Galbrun, D. Goulard, Girandier, Ploquin, Roland, G. Doussain, Cholet.

A cette occasion, nous disions dans notre numéro du 5 juin 1887:

« Quelle est la compétence des citoyens Goulard, Combier, Girandier, Lemarinié, Rivain, etc., pour apprécier ainsi la valeur du général Boulanger, et quels sont les Saumurois qui ont chargé ces mêmes citoyens de parler en leur nom? »

Que les temps sont changés! L'idole de 1887 est jeté à l'eau. Il est cependant resté ce qu'il s'est montré alors qu'il était au ministère: faiseur, tapageur, et surtout ambitieux. Les conservateurs ne s'y trompaient pas dès cette époque et l'appréciaient, comme aujourd'hui, à sa juste valeur.

ANGERS. — MM. les généraux Fabre et Lourde-Laplace ont visité avant-hier soir l'Ecole d'Arts et Métiers, accompagnés de plusieurs officiers d'état-major.

A leur arrivée, ils ont été reçus par le directeur et le personnel administratif, pendant que l'excellente fanfare de l'Ecole exécutait la *Marseillaise*.

Après avoir visité l'établissement dans tous ses menus détails, les deux généraux ont prouvé leur satisfaction en adressant de chaleureux éloges au directeur qui s'acquitta si bien de sa tâche difficile.

LE REMPLACEMENT DE M. SCHNERB

Le préfet Schnerb, à la suite de son attitude envers les magistrats de la Cour d'Appel de Nancy, vient d'être remplacé par M. Stebelin, préfet de la Haute-Vienne.

Le *Journal officiel* porte cette mention caractéristique: « Appelé à d'autres fonctions. »

TOURS. — A la suite d'un article intitulé: *Nouveaux évêques, nouveaux diocèses*, M^r l'ar-

chevêque de Tours avait frappé d'interdit le Journal d'Indre-et-Loire.

Conformément à ce que l'on avait le droit d'attendre de la part d'un catholique aussi sincère et aussi dévoué que M. Delahaye, on lit dans la Semaine religieuse de Tours :

« Mardi soir, à deux heures, M. Delahaye a envoyé à S. G. M^{re} l'archevêque l'engagement suivant :

ENGAGEMENT DE M. DELAHAYE

« Je soussigné Jules Delahaye, directeur du Journal d'Indre-et-Loire, déclare par la présente, à S. G. M^{re} l'archevêque de Tours, que je m'abstiendrai, jusqu'à ce que le Saint-Père ait parlé, de toute polémique, de tout écrit, concernant les griefs qui ont attiré ses sévérités.

» Tours, ce 27 novembre 1888.

» JULES DELAHAYE. »

« Cet engagement, ajoute la Semaine religieuse de Tours, clôt tout débat. Nos lecteurs s'en réjouiront. L'interdit frappant le Journal d'Indre-et-Loire est levé. »

Si la Semaine religieuse de Tours s'était contentée de publier cette lettre sans ajouter un mot, il n'y aurait rien à dire; mais le journal de l'archevêché fait suivre cette soumission de commentaires qui seraient de nature à raviver le débat. M. Jules Delahaye s'en plaint avec raison.

Mort au Tonkin. — M. Ripault, le peintre bien connu et si justement apprécié des habitants de Tours, vient d'avoir la douleur de perdre son fils, mort au Tonkin, où il a succombé aux maladies qui font de cette terre maudite un vaste cimetière.

Le coup a été d'autant plus rude pour le malheureux père que la nouvelle de la mort de son fils lui a été annoncée sans aucun ménagement, comme une chose tout ordinaire.

Incident franchement comique, au Conseil municipal de Tours.

Un membre de l'assemblée, M. Michel Ducoux, demandait que Tours députât ses représentants municipaux à Paris pour la députation Baudin. Sur 29 conseillers votants, 23 décident avec enthousiasme l'envoi d'une délégation à Paris: l'un d'eux même demande pourquoi tout le conseil n'irait pas manifester à Paris.

Un second vote règle que les délégués de Tours feront le voyage à leurs frais; l'assistance des tribunes paraît fort amusée de cette décision; le maire agacé ordonne le huis-clos et le Conseil, sans témoins, cherche à s'entendre sur la désignation des délégués. Mais, considérant que ceux-ci paieront leur voyage, les conseillers montrent moins d'enthousiasme... Bref, aucun d'eux n'accepte le mandat gratuit. Baudin s'est passé de la délégation de Tours!

L'INCENDIE DE CHATELLERAULT

Deux agents de la police secrète envoyés à Châtellerault sont de retour à Paris depuis hier matin, et nous croyons savoir que le rapport de cette affaire établit que l'in-

condie de la manufacture est dû à la malveillance.

Deux arrestations sont imminentes.

CONSEIL DE GUERRE DE NANTES

Le conseil de guerre du 44^e corps a jugé lundi le soldat Allyre, du 137^e, en garnison à Fontenay-le-Comte, accusé d'avoir écrit au consul d'Italie à Nantes pour lui proposer de lui livrer une cartouche Lebel. Le consul, qui est un négociant nantais, circonstance ignorée par Allyre, envoya la lettre à l'autorité militaire.

Allyre a été condamné à vingt ans de détention et vingt ans d'interdiction.

UNE NOUVELLE CARTE DE LA FRANCE

Une bonne carte de France, à une échelle suffisamment grande, bien détaillée et très claire, est utile à tous ceux qu'intéresse la géographie de notre pays; elle est indispensable chez le négociant et dans les écoles. Quelle que soit la science que l'on possède, il n'y a pas d'instant où l'on ne sente le besoin de se reporter à la carte pour préciser la position exacte d'une ville, pour reconnaître les lignes de chemins de fer, les rivières ou les canaux qui y aboutissent. Deux obstacles s'opposaient malheureusement à la diffusion de cet utile auxiliaire: les dimensions et le prix. Pour éviter la confusion en multipliant les détails, pour conserver à la carte sa netteté et sa clarté, il fallait lui donner une étendue souvent gênante; pour lui donner de la solidité, il fallait la coller sur toile, ce qui en augmentait le prix.

La librairie Hachette vient de tourner heureusement ces deux difficultés. Elle vient de publier en une seule feuille l'admirable carte de France à l'échelle de 1/4,250,000 si claire, et si finement gravée sous la direction de M. Vivien de Saint-Martin. Cette carte coloriée par départements mesure 4 m. 15 de largeur sur 95 cent. de hauteur, dimensions assez commodes pour que l'on puisse toujours trouver un panneau où la placer sans embarras. Sur la carte figurent notamment tous les chemins de fer en exploitation (octobre 1888). De plus elle est imprimée sur papier japon indestructible, ce qui dispense de la coller sur toile, et ce qui permet de la vendre à un prix très accessible (4). Nos lecteurs nous sauront gré de leur avoir signalé cette intéressante et utile innovation.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 4 décembre.

Les transactions sont très soutenues sur nos rentes. Le 3 0/0 s'inscrit à 83.20; le 4 1/2 0/0 termine à 104.20.

Le Crédit Foncier s'est avancé à 1,368 et s'arrête à 1,365. Les obligations des différentes émissions se sont traitées à leurs plus hauts cours.

(1) La nouvelle carte murale de la France, d'après la carte de Vivien de Saint-Martin, se vend: en feuille, 7 fr.; montée sur gorge et rouleau, 9 fr. On peut se la procurer à la librairie HACHETTE et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris, et chez tous les libraires de France et de l'étranger.

Reprise de la Société Générale à 472.50.

La Banque de Paris et la Banque d'Escompte, tout particulièrement intéressées dans les affaires nouvelles, sont recherchées.

L'emprunt 4 0/0 ou que la Russie contracte en ce moment est plus qu'un événement financier. Cette opération, qui atteste un relèvement significatif du crédit russe, provoque, en effet, dans toute la presse européenne des réflexions d'ordre exclusivement politique, et les commentaires dont elle est l'objet constituent, à eux seuls, pour notre épargne une raison décisive de témoigner à la fois de la puissance de nos ressources et de l'efficacité de nos sympathies. Ces sympathies commencent d'ailleurs à se manifester, car le Russe nouveau est demandé avec 3/8 et 1/2 0/0 de prime.

La souscription publique au complément des obligations à lots de Panama a été fixée au 12 courant, de façon que les titres souscrits puissent participer au tirage du 15 décembre. Nous rappelons que le remboursement à 400 fr. et le paiement des lots sont garantis par un dépôt au Crédit Foncier. En outre, ce dépôt est administré par une société civile indépendante de la Compagnie de Panama.

La Banque de l'Ouest a pris des mesures pour pouvoir servir dans la plus grande proportion possible les demandes d'emprunt russe en prévision d'une réduction certaine. Il y a donc intérêt à utiliser son entremise pour souscrire aux mêmes conditions que dans les grands établissements de crédit.

Nos chemins de fer ont des demandes suivies.

GOUVERNEMENT IMPÉRIAL DE RUSSIE

Emprunt de 500,000,000 fr., 4 0/0 en or AFFRANCHI, A TOUT JAMAIS, DE TOUT IMPOT RUSSE Ayant pour but de rembourser l'emprunt extérieur 5 0/0 1877 et de parfaire le dernier paiement à la Banque de l'Etat.

Intérêt de 20 fr., payable trim^e les 1^{er} mars, juin, sept. et déc. à Paris, Londres, Amsterdam, Saint-Petersbourg, Berlin et New-York.

Remboursement au pair, sur les mêmes places et aux mêmes caisses, en 81 ans, par tirages semestriels, à partir du 1^{er} décembre 1889.

Prix d'émission 86.45 0/0 ou 432 fr. 25 pour une obligation de 500 fr. (jouissance 1^{er} décembre 1888).

ON PAIE

En souscrivant.....	Fr. 5 » 0/0 ou 25 »
A la répartition.....	10 » 0/0 75 »
Du 1 ^{er} au 6 février 1889.	25 » 0/0 100 »
Du 1 ^{er} au 6 mars.....	20 » 0/0 100 »
Du 1 ^{er} au 6 mai.....	26 45 0/0 132 25

Le versement de 100 fr. en mars sera réduit à 95 fr. par déduction du 1^{er} coupon.

L'obligation, entièrement libérée à la répartition, ressort à 429 fr. et assure un revenu de 4.65 0/0 environ, sans compter la prime de remboursement.

On souscrit: Lundi 10 Décembre 1888, et dès à présent par correspondance à partir de 5 oblig.

Banque de Paris et des Pays-Bas.
Comptoir d'Escompte de Paris.
Crédit Lyonnais.
Société Générale.
Crédit Industriel et Commercial.
Banque d'Escompte.
Société de Dépôts et Comptes courants.
Cbez MM. E. Hoskier et C^{ie}.

Dans leurs succursales et agences en France, et sur les principales places de l'Europe.

Priviège de souscription et d'irréductibilité — pour le même capital effectif (507 fr. 43 par titre de 500 fr.), au prix d'émission de 429 fr., en faveur des porteurs de l'emprunt 5 0/0 1877, appelé au remboursement. Les titres de cet emprunt, munis du coupon à échoir le 1^{er} janvier et des coupons suivants, leur seront achetés au prix de 518 fr. 95. La différence leur revenant sera payée en espèces, lors de la répartition.

Les titres non présentés à la conversion devront être munis du coupon à échoir le 1^{er} juillet et des coupons suivants, et seront remboursés à partir

du 31 mars 1889, à leur valeur nominale d'au moins 500 fr., ou à la parité de 410 marks, plus trois mois d'intérêt à 5 0/0 l'an.

GOUVERNEMENT IMPÉRIAL DE RUSSIE

Emprunt de 500,000,000 DE FR. 4 0/0 en or.

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

AGENCE DE SAUMUR

19, RUE DU MARCHÉ - NOIR,

Reçoit les souscriptions dès à présent, sans frais.

EMPRUNT RUSSE 4 0/0

L'Agence du Crédit Lyonnais, 30, boulevard de Saumur, à Angers, est chargée de recevoir dès à présent et sans aucun frais ni commission, les souscriptions à cet emprunt, soit contre espèces, soit contre des titres échangeables de l'emprunt 1877.

L'ALMANACH D'ARLEQUIN

POUR 1889

vient de paraître

L'ALMANACH D'ARLEQUIN est sans contredit le plus amusant et le plus intéressant de tous les almanachs. Il est illustré de près de 100 jolis dessins d'actualité.

Le prix: 20 centimes l'exemplaire, 25 cent. franco par la poste. — La douzaine avec le treizième, 2 fr. 40 et 3 fr. franco. — Le cent, 15 fr. — 500, 65 fr. — 1,000, 120 fr. — Le tout franco, jusqu'à la gare la plus proche.

Rhumatismes. — Goutte.

Le froid empêchant l'élimination des humeurs par la partie cutanée du corps humain, occasionne rhumatismes, goutte, sciatique, lumbago, embarras d'estomac et d'intestins, bile, glaires. Nous ne saurions trop, dans ce cas, vous engager à faire usage des **Pilules Gicquel**, remède si efficace contre ces diverses affections. Dans toutes les pharmacies vous pourrez vous procurer les **Pilules Gicquel** au prix de 1 fr. 50 la boîte.

Théâtre de Saumur

TOURNÉE ARTISTIQUE

M. LOUAR, directeur. — M. DUSART, administrateur.

JEUDI 6 Décembre 1888

Une seule représentation de l'immense succès actuel de Paris

ROGER-LA-HONTE

Pièce nouvelle en 3 parties et 9 tableaux, par MM. Jules Mary et Georges Grisier.

Avec les concours de:

Mmes SPINOY, du Vaudeville. — DESCHAMPS-RICHARD, de l'Odéon. — Marie DEBREUIL, de l'Ambigu; MM. LOUAR, du Vaudeville. — LATY, de l'Odéon, — AUBERT, du Châtelet. — GATINAIS, des Folies-Dramatiques. — NÉRAT, de la Gaité. — HERTZ, de l'Ambigu. — La petite Marie DELCROIX, de l'Ambigu. — FLEURY, de l'Ambigu.

Au cinquième tableau: **La Cour d'Assises** (DÉCOR SPÉCIAL).

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie.

PAGE GODRT, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e H. LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n^o 4;

Et de M^e DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine.

A VENDRE

Aux enchères publiques, EN 3 LOTS

En l'étude et par le ministère de M^e DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine, commis à cet effet,

UNE MAISON

Située ville de Doué-la-Fontaine, rue de Cholet,

ET

DEUX PIÈCES DE VIGNE

Sises même commune,

Dépendant des communautés et succession RICHARD-GUITTON.

L'ADJUDICATION aura lieu le **Dimanche 23 Décembre 1888**, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement

rendu contradictoirement par le Tribunal civil de Saumur, le vingt-deux novembre mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré,

Et aux requêtes, poursuites et diligences de:

M^{me} Marie Richard, épouse de M. Auguste Châtenay, marchand de rouenneries, avec lequel elle demeure à Doué-la-Fontaine, et celui-ci tant en son nom personnel que pour assister et autoriser ladite dame son épouse,

Ayant pour avoué constitué M^e Henri Lecoq, licencié en droit, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Pavée, n^o 4,

En présence ou eux dûment appelés de:

1^o M. Germain Châtenay, propriétaire, demeurant à Angers, quai Gambetta, n^o 23; « au nom et comme administrateur spécial des mineurs Victor, Marie et Augustine Châtenay, fonction à laquelle il a été nommé et qu'il a acceptée suivant délibération du conseil de famille desdits mineurs, tenue sous la présidence de M. le juge de paix du canton de Doué-la-Fontaine, en date du trente et un octobre mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré; »

2^o M. Auguste Châtenay, commis épiciier, demeurant à Angers;

Co-légitimes, ayant pour avoué constitué M^e COQUEBERT DE NEUVILLE,

exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue du Temple, n^o 14;

Il sera, le dimanche vingt-trois décembre mil huit cent quatre-vingt-huit, heure de midi, en l'étude et par le ministère de M^e DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, procédé à la vente sur licitation, en trois lots, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, des immeubles dont la désignation suit, dépendant des communautés et succession Richard-Guitton.

DÉSIGNATION

1^{er} Lot.

Une maison, située ville de Doué, rue de Cholet, comprenant deux chambres basses avec corridor, deux chambres hautes, grenier au-dessus, caves, cour, puits et jardin, le tout se tenant, joignant au nord M. Mangonnesu, au levant une ruelle, au couchant Guillemet et au midi la rue de Cholet.

Mise à prix..... 4,000 fr.

2^e Lot.

Trois ares trente-quatre centiares de vigne, au Petit-Chemin, commune de Doué, joignant au nord M^{me} Hublot, au couchant un chemin.

Mise à prix..... 45 fr.

3^e Lot.

Dix-sept ares soixante centiares de vigne, aux Grands-Champs; même commune, joignant au nord un chemin, au levant Lamiche, au midi M. de Fontenay et au couchant M^{me} Douel-Pinson.

Mise à prix..... 240 fr.

Total des mises à prix: 4,285 fr.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant la vente, soussigné,

LECOY.

Enregistré à Saumur le décembre mil huit quatre-vingt-huit, f^o c^o. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé: L. PALUSTRE.

Pour les renseignements, s'adresser:

1^o A M^e LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Pavée, n^o 4;

2^o Et à M^e DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

On DEMANDE un APPRENTI A LA VILLE DE PARIS Place Saint-Pierre, Saumur.

Etudes de M^e H. LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n^o 4,

Et de M^e DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine.

A VENDRE

Sur baisse de mises à prix,

En l'étude et par le ministère de M^e DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine, commis à cet effet,

DIVERSES

Pièces de Terre et Vigne

Situées communes de Douces et du Vaudelnay-Rillé,

Dépendant de la succession vacante de M^{me} RIVERDY.

L'ADJUDICATION aura lieu le **Dimanche 23 Décembre 1888**, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra:

Qu'en exécution d'un jugement sur requête rendu par le Tribunal civil de Saumur, à la date du premier décembre mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré,

Et aux requêtes, poursuites et diligences de M. Alphonse Cebron, géomètre-expert, demeurant à Doué-la-Fontaine.

« Agissant au nom et comme curateur à la succession vacante de M^{me} Jeanne Guillon, épouse de M. René Reverdy, cultivateur, demeurant à Douces, ladite dame décédée à Douces le trois novembre mil huit cent quatre-vingt-six, fonction à laquelle il a été nommé et qu'il a acceptée suivant jugement du Tribunal civil de Saumur du vingt-neuf décembre mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré; »

Ayant pour avoué constitué M^{re} Henri Lecoq, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Pavée, n° 1;

Il sera, le dimanche vingt-trois décembre mil huit cent quatre-vingt-huit, heure de midi, en l'étude et par le ministère de M^{re} Doussain, notaire à Doué-la-Fontaine, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, procédé à la vente sur baisse de mises à prix, aux enchères publiques en deux lots, à l'extinction des feux et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, des immeubles dont la désignation suit, dépendant de la succession vacante de la dame Reverdy-Guillon.

DÉSIGNATION

1^{er} Lot.

Six ares soixante centiares de vigne, à Fierbois, commune du Vaudelnay-Rillé, joignant au nord, au midi et au couchant M. Guyon, et au levant un sentier.

Mise à prix 295 fr.

2^e Lot.

1^o Huit ares quatre-vingt centiares de terre et vigne, à la Basse-Lande, commune de Douces, joignant au nord Henri Parent, au levant Fardeau, au midi veuve Billy, au couchant Chandebault.

2^o Huit ares quatre-vingt centiares de terre et vigne, au même lieu, joignant au nord Fardeau, au levant Péan-Bazille, au midi Louis Maîtreau, au couchant veuve Gasté.

3^o Quatre ares quarante centiares de terre, au même lieu, joignant au nord et au levant Girault-Vaslin, au midi Jean Vaslin.

4^o Vingt-deux ares de vigne, à la Mule-Grise, commune de Douces, joignant au nord un chemin, au levant et au midi M. Raveneau, au couchant Bonin.

5^o Douze ares de terre, à la Marche, commune de Douces, joignant au nord Delaveau, au levant Papio, au midi les héritiers Contand, et au couchant veuve Chevalier.

6^o Cinq ares cinquante centiares de vigne, au Petit-Chemin, commune du Vaudelnay-Rillé, joignant au nord Durand, au levant Marquet-Rullier, au midi la route et au couchant Mortreau.

7^o Quatre ares quarante centiares de vigne, au Chiron-de-la-Vache, commune du Vaudelnay-Rillé, joignant au nord Bazille, au levant Cléa, au midi la route, et au couchant Jamin-Caillé.

8^o Six ares soixante centiares de vigne, au Champ-de-l'Esfer, commune du Vaudelnay-Rillé, joignant au nord Chevalier-Parent, au levant un chemin, au midi Girault-Rangeard, et au couchant Lamiche.

9^o Quatre-vingt centiares de terre, aux Quarts-du-Bois, même commune.

10^o Cinq ares de vigne, aux Trois-Coins, commune du Vaudelnay-Rillé, joignant au nord Cléa, au levant Moine, au midi un sentier et au couchant Louriou.

11^o Six ares soixante centiares de terre, au même lieu, joignant au nord Moirin, au levant Doc, au midi Marc, au couchant un chemin.

Mise à prix 595 fr.

Total des mises à prix : 890 fr.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant la vente, soussigné.

LECOY.

Enregistré à Saumur le décembre mil huit cent quatre-vingt-huit, folio case. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Pour les renseignements, s'adresser :

1^o A M^{re} LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Pavée, n° 4;

2^o Et à M^{re} DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Etude de M^{re} GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M^{re} GAUTIER, notaire,

Le DIMANCHE 23 Décembre 1888, à midi

UNE MAISON

Située au Pont-Foucard, commune de Bagneux.

Ayant appartenu à M. RAIMBAULT, Sur la mise à prix de 8,500 fr.

On pourra traiter, avant l'adjudication, en s'adressant à M^{re} GAUTIER, notaire.

Etude de M^{re} DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE à l'amiable,

1^{er}. La MÉTAIRIE DE L'ANERIE, située commune d'Allonnes, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables, vignes, prés et bois taillis, et contenant environ vingt-huit hectares.

2nd. La MÉTAIRIE DE L'AUNAY, située en la commune d'Allonnes et par extension commune de Neuillé, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres, vignes, prés, bois taillis et landes; le tout d'une contenance d'environ trente-deux hectares.

3rd. La MÉTAIRIE ET MOULIN DU PETIT-MOULIN DU BELLAY, commune d'Allonnes, comprenant bâtiments de l'usine, bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres et prés, d'une contenance de dix hectares environ.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M^{re} DENIEAU, notaire à Allonnes.

A LOUER

De suite ou pour Noël 1888

LE SECOND ÉTAGE

D'UNE MAISON

Sise à Saumur, rue de la Comédie, n° 23,

Avec cave, mansardes et grenier.

S'adresser, pour renseignements et traiter, à M^{re} LE RAY, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.

A VENDRE A L'AMIABLE

LA MOITIÉ D'UN JARDIN

Situé à Saumur, quai de Limoges, n° 1, appartenant à M. BELGIQUE, rue de la Visitation, 75, à Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M. BELGIQUE.

TRES VASTE MAISON

A LOUER

PRÉSENTEMENT

7, Place Dupetit-Thouars, à Saumur.

Convientrait pour un hôtel ou maison de commerce de gros.

S'adresser à MM. NEVEU et HATTAT, place du Roi-René.

MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

Rue d'Alsace, 27.

S'adresser à M. Paul GUÉRIN, rue d'Alsace, 29.

A CÉDER

PRÉSENTEMENT

UNE VASTE

EXPLOITATION DE CARRIÈRES DE TUFFEAUX

Sise à Saint-Cyr-en-Bourg,

A proximité de la gare de Saint-Cyr et des ports de Saumoussay, sur le Thouet.

S'adresser à M^{me} veuve CLAVREAU, à Saint-Cyr-en-Bourg.

M^{me} MARTIN donne des Leçons français, rue du Portail-Louis, 54.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, Place Bilange, Saumur PILLET-BERSOULLÉ, Succ^r

Accordeur-Egaliseur de la Maison PLEYEL. — Fournisseur de l'Ecole de Cavalerie.

M. PILLET a l'honneur de vous informer qu'en sa qualité de représentant de la Maison PLEYEL, il pourra vous offrir un grand choix de pianos neufs et d'occasion, de tous facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Vous trouverez également des harmoniums et des instruments de toutes sortes, ainsi que 500 partitions à choisir pour les abonnés à la lecture musicale.

Grand choix de musique pour vente et location.

Accords, réparations, échanges et locations de pianos.

MAISON DE CONFIANCE

GRAINS ET FOURRAGES

L. BRUNET

23, rue de la Petite-Bilange.

Livraison à domicile par n'importe quelle quantité et à des prix très bon marché.

Prix spécial pour l'année.

A VENDRE

CHIENNE MOUTON, 16 mois, pure race, sortant du Jardin d'acclimatation, et plusieurs petits chiens de poche.

S'adresser à M. TOURET, rue d'Orléans, 53.

ACCORDS ET RÉPARATIONS DE PIANOS

Alfred PERRAY

ACCORDEUR - ÉGALISEUR

A Montreuil-Bellay,

Représentant de la maison OURY, de Paris.

Accords, réparations, vente de pianos neufs et d'occasion.

S'adresser au bureau du journal.

CIDRES

M^{re} ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle vend à la commission des cidres provenant de Linères-Bouton, vendus 30 francs la barrique rendus, gare Saumur.

Ces cidres sont expédiés directement de la propriété.

Cidres de Bretagne et Normandie, 36 francs, rendu, à domicile.

QUINCAILLERIE

ROLLAND Frères

5, rue d'Orléans

SAUMUR

Cuisinières; poêles; Salamandres à feu visible; Bourrelets pour portes; Paille de fer, le paquet, 50 cent.

ON DEMANDE Un Ménage

pour être domestiques à la campagne, le mari sachant lire, écrire, soigner les chevaux, connaissant les vignes et l'agriculture, la femme étant bonne fille de basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

MANUFACTURE

DE PIANOS et HARMONIUMS

LÉPICIER & COLLMANN

Rue de Montreuil, 119, Paris.

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS.

12 Médailles d'or et autres.

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

M. MONNIER, seul accordeur de l'Association artistique d'Angers, intéressé de la maison Lépicier et Collmann, est en ce moment à Saumur.

A VENDRE

ROGNURES DE PAPIER

BLANCHES OU DE COULEURS

Pour emballage.

S'adresser au bureau du journal.

LA Réglisse Sanguinède GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes, Faiblesses d'Estomac, et facilite la Digestion. 6 fr. 75 DANS TOUTES PHARMACIES.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

G. DOUESNEL

P. ANDRIEU, Succ^r.

CHOCOLATS FÉLIX POTIN

Escompte 5 0/0 par 5 kil. depuis le n° 3.

CAFÉS GRILLÉS

Escompte 3 0/0 sur 2 kil. 500.

IMPRIMERIE PAUL GODET

4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR.

CARTES DE VISITES

Cartes vélin, caractères droits..... 1 50

— bristol — 2 »

— — anglaises et bâtarde..... 2 50

Cartes gravées sur pierre, suivant format, 3 fr. et 3 50

— taille-douce..... 4 »

Cartes deuil, 50 centimes et 1 fr. en plus, suivant bordure.

Poste : 30 centimes en plus.

LITHOGRAPHIE

ÉPICERIE PARISIENNE

M^{on} IMBERT et Fils

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

PRIX DES FROMAGES

GRUYÈRE extra..... le demi kilog. » 95

GRUYÈRE Emmenthal Suisse, » 1 20

ROQUEFORT (société des Caves), » 1 60

Véritable BRIE, première qualité, » 1 40

CAMBERT..... la pièce » 60

CAMBERT, première qualité » 70

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.